



Urgent besoin de conseil

Par **dandrou**, le **22/10/2014** à **13:29**

bonjour ,je suis ouvrier polyvalent cdi 35h, suite a un refus de ma part de repasser ma visite medical pour mon permis C, n'étant pas stipuler sur mon contrat de travail la conduite d'un poids lourd. rnLa lettre m' indique que vos attributions vous ont ete precisees au fur et à mesure des besoins de l'activité, realisation de travaux de maintenances des locaux et materiel, preparation pedagogique des formations et a la conduite des poids lourds mais sur mon contrat rien n'est stipuler.seulement les odres seront donner verbalement.et me dit nous avons retenu votre candidature notamment en raison de mon permis c .Mais je le repete sur mon contrat rien n est indiquer .et en plus il m a toujours dit de rien faire sans son a probation pour les collegues, et la !! il me met: vous persistez à entretenir un rapport conflictuel envers mes collegues de refuser de realiser certaines taches qui m'incombe,moi je veux bien mais c abuser car je n'ai pas souvenir de refuser quoi que ce soit surtout je vais sur des chantier pour aider des collegues.et surtout quand il me dit tu ne fais rien sans mon accord et il abuse avec les ordres sont verbal donc il me fait faire ce qui veut . merci de m apporter de l'aide

Par **moisse**, le **22/10/2014** à **13:40**

Bonsoir,rnInutile d'ouvrir plusieurs conversations.rnSimplement il faut vous indiquer que toute modification de votre contrat de travail doit faire l'objet d'un avenant que vous devez signer pour le valider, ou pas pour refuser.rnLe reste n'est que bla-bla sans importance, sauf bien sur quand il ne s'agit que d'une modification d'organisation qui s'impose à vous, car ne modifiant pas les éléments essentiels du contrat de travail.